

Projet de parc éolien de la Côte-de-Beaupré dans la MRC de La Côte-de-Beaupré

Compte rendu de la 5^e séance de médiation avec les requérants et le promoteur

Lieu: BAPE, 575 rue Saint-Amable à Québec Date et heure: le 10 mars 2014, à 10 h 30

Participants

Requérants

M. Gaétan Blouin M. Éric Morency (absent) Mme Isabelle Lessard (absente)

(par lien téléphonique) M. Denis Richard

M^{me} Lise Blouin

(par lien téléphonique)

Accompagnés de :

M. Francis Flynn

Promoteur (Éoliennes Côte-de-Beaupré S.E.C)

M^{me} Marie-Pierre Morel M. Jacques Pichette

Chargée de projets – Boralex Conseiller spécial à la MRC de la Côte-

de-Beaupré

M. Michel Bélanger
M. Hugues Girardin

Directeur général –

Vice-Président, Développement – Boralex MRC de la Côte de Beaupré

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

M^{me} Anne-Marie Parent M. Karim Chami M^{me} Renée Poliquin Commissaire responsable de Analyste Coordonnatrice

l'enquête et de la médiation

1. Mot de bienvenue et rappel

Après le mot de bienvenue, la commissaire fait un bref rappel de la dernière séance de médiation tenue le 19 février 2014 à la suite de laquelle le promoteur devait étudier les possibilités d'un accès à partir de la route 175 ainsi que les conséquences du report du projet de parc éolien de la Côte-de-Beaupré. Elle mentionne également, qu'à la demande du promoteur, une rencontre privée a été tenue le 26 février 2014.

2. Accès par la route 175 et conséquences du report du projet

Après la présentation de M. Girardin, chiffres à l'appui, des retombées positives des précédents projets éoliens sur la MRC de la Côte-de-Beaupré, Mme Morel aborde les questions de l'accès au projet par la route 175 et des conséquences de son éventuel report.

Bien que comparable en termes de distance à parcourir à partir de la jonction avec la route

Projet de parc éolien de la Côte-de-Beaupré dans la MRC de La Côte-de-Beaupré

provinciale (de 40 à 45 km environ de la route 138 ou de la route 175), un accès par la route 175 impliquerait un déplacement de l'entrée principale du chantier, et par conséquent, des pertes en termes de retombées économiques indirectes sur la MRC de La Côte-de-Beaupré. Répondant à une question de M. Flynn sur le nombre de villégiateurs de la route 33 qui subiraient les potentielles nuisances générées par un accès à partir de la route 175, Mme Morel indique que le promoteur n'en a pas fait d'évaluation.

M. Girardin souligne que le report du projet occasionnerait des pénalités contractuelles évaluées à 500 000 \$ et un gel de l'indexation du prix du kilowatt par Hydro-Québec durant la durée du retard. Il contraindrait le promoteur à assumer des coûts de construction supérieurs à ceux budgétés lors de l'appel d'offres en raison de la renégociation des contrats avec les soustraitants et à l'inflation. Celui-ci exposerait également le promoteur à des risques de hausse des taux d'intérêt et de pertes de changes liés à l'achat des composantes en monnaie européenne. Selon lui, le simple renvoi des travaux d'octobre 2014 à janvier 2015 engendrerait des heures ouvrées et des coûts de gestion supplémentaires (conditions d'hiver) et obligerait le promoteur à regrouper les tâches ne laissant aucune marge de manœuvre si des évènements imprévus survenaient.

3. Présentation des engagements du promoteur

M. Girardin fait part du souhait du promoteur de soumettre aux requérants les engagements qu'il est prêt à prendre dans le cadre de la présente médiation. Bien que la proposition de construire un chemin de remplacement demeure essentiellement la même que celle présentée lors des précédentes séances de médiation, il précise que le document soumis a été révisé pour le transformer d'une entente impliquant les deux parties à une liste d'engagements qui seraient pris par le promoteur uniquement. Par la suite, M. Girardin résume l'essentiel des engagements contenus dans le document.

À la demande des requérants, qui souhaitent prendre connaissance du document présenté et se consulter, la commissaire suspend la séance de 11 h à 13 h 30 et la reprend à 13 h 45

4. Reprise de la séance et discussions

M. Flynn, s'exprimant au nom des requérants, commente les différents engagements présentés par le promoteur.

5. Clôture

Les participants s'entendent sur les objectifs à rencontrer pour conclure la médiation, à savoir :

- Le 19 mars 2014 au matin : Suite à leurs consultations, les requérants rencontreront la commissaire pour lui transmettre leur position sur les engagements présentés. En cas d'accord, l'information sera transmise au promoteur en fin de matinée afin que le conseil de la MRC puisse l'entériner lors de son assemblée tenue en soirée.
- Le 19 mars 2014 au soir : Conseil de la MRC.
- Le 20 mars 2014 au matin : Signature des engagements par les partenaires de la SEC Éoliennes Côte-de-Beaupré et transmission à la commissaire. Transmission des engagements aux requérants et signature du document de retrait des requêtes.

La séance prend fin à 16h00.

Compte rendu fait le 11 mars 2014	Préparé par :	Karim Chami
	Validé par :	Anne-Marie Parent

Projet de parc éolien de la Côte-de-Beaupré dans la MRC de La Côte-de-Beaupré



Projet de parc éolien de la Côte-de-Beaupré dans la MRC de La Côte-de-Beaupré